

Commission de Suivi de Site

Roussillon Saint-Clair-du-Rhône

Compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2021

À 15h00 à la Mairie de Salaise-sur-Sanne, avec la participation de :

Représentants des administrations publiques

Préfecture de l'Isère

M. Denis MAUVAIS
Sous-préfet de Vienne

M. Christophe CHARMASSON
Responsable SRCE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
(DREAL) Auvergne Rhône-Alpes

M. Boris VALLAT
Chef du pôle Risques technologiques

Service Départemental d'Incendie et de Secours
(SDIS)

M. Jean-Paul JOCTEUR
Chef de service Moyens Opérationnels du
groupement nord

Représentants des exploitants

Adipex – Novapex - Salaise sur Sanne

M. Willy LEMESLE
Directeur
M. Emmanuel BARBISAN
Responsable HSE

Elkem Silicones

M. Mathias BOUTRY
Directeur
M. Daniel BOMBASARO
Responsable HSE

GIE OSIRIS

M. Frédéric FRUCTUS
Directeur
M. Carl PATOIS
Directeur

Suez RR

M. Hacine ABDELOUHAB
Directeur
Xx

Tredi

Responsable QSE
M. Laurenço ARAUSO
Responsable QSE

Adisseo France

M. Marc LOUVAY
Responsable QSE

Engrais Sud Vienne

M. E. DRUGUET
Directeur

BASF

M. B. FLOUR
Ingénieur HSE
Mme Roselyne TOLEDO
Responsable HSE
M. Gérard POULET
Responsable SIG

Rubis Terminal

M. Pierre-Olivier TERRAS

Directeur adjoint

Tourmaline

M. Florent HOPENOT

Mandataire de gestion

M. Gérald VERNAY

Représentants des collectivités territoriales

Commune de Salaise-sur-Sanne

M. Gilles VIAL

Maire

Mme Justine MENGUY

Responsable service sécurité civile et environnement

Mme Roselyne MEDINA

Adjointe en charge de l'urbanisme

Mme Michèle SARRAZIN

Conseillère déléguée au développement durable

Commune de Chanas

Mme Raymonde COULAUD

Première Adjointe

Mme Jacqueline FUMAS

Adjointe

Commune de Saint-Clair-du-Rhône

M. Olivier MERLIN

Maire

Commune de Roussillon

M. Robert DURANTON

Maire

Commune de Le Péage de Roussillon

M. André MONDANGE

Maire

Représentants des associations de protection de l'environnement et des riverains

Syndicat mixte INSPIRA

Mme Géraldine OLLIVIER

Responsable Technique et Environnement

Association VIVRE ICI – Vallée du Rhône
Environnement

M. Georges MONTAGNE

Président

Association RESILIENCE

M. Michel CRESPI

Président

Représentants des Salariés

CSE Elkem

M. Xavier AZZOPARDI

Elu CSE

Autre

IRMA – institut régional des risques majeurs

M. Gérard PERROTIN

Président

Compte rendu de la réunion

Ouverture par Monsieur Denis MAUVAIS, Sous-Préfet de Vienne

Monsieur le sous-préfet remercie la mairie de Salaise-sur-Sanne pour son accueil ainsi que l'ensemble des participants. Il rappelle l'importance de ces temps d'échanges entre les cinq collèges en vue de prévenir les risques. La CSS a aussi pour objectif de suivre l'activité des installations classées et de promouvoir l'information du public. Enfin, il rappelle l'ordre du jour :

- Présentation des nouveaux projets des exploitants
- Point sur les actions conduites par l'inspection des installations classées auprès de chaque exploitant
- Eventuelles interventions des autres collèges
- Questions diverses

Présentation du GIE OSIRIS

Monsieur FRUCTUS présente les projets majeurs de la plateforme chimique Les Roches – Roussillon.

Beaucoup de changements ont eu lieu sur la plateforme depuis la dernière CSS. L'année 2020 fut difficile notamment en raison de la crise sanitaire. Cette période est marquée par l'arrêt d'activité de la société Cerdia avec la suppression de 150 emplois et l'arrêt de deux unités d'acide nitrique.

Monsieur FRUCTUS dresse la liste des projets significatifs (voir supports joints et présentations des exploitants ci-après). Pour la période 2021/2023, les investissements s'élèvent à plus de 200 millions d'euros. Certains projets sont subventionnés par France Relance. Ils ont pu être accélérés grâce au soutien de l'Etat.

La plateforme s'inscrit dans une démarche de transition énergétique. Osiris poursuit ses engagements visant à progresser dans la décarbonation avec notamment :

- Un projet de centrale solaire (14 hectares de panneaux solaires sur une ancienne décharge) visant à couvrir en moyenne 10% des besoins de la plateforme.
- Robin avec une chaudière au bois
- Tredi 3 pour réduire les émissions de CO2
- Arrêt de Cerdia
- Projet Decarbron lancé fin 2020 avec 3 volets : une nouvelle chaudière gaz pour réguler les réseaux, un outil de digitalisation pour mieux suivre les informations, une chaudière de valorisation des résidus de distillation de Novapex.

Ces actions permettent de réduire la consommation d'énergie fossile ainsi que les émissions atmosphériques (CO2, SOx, NOx et poussières) – cf. données dans le support joint.

Monsieur FRUCTUS présente ensuite le bilan de tous les exercices gérés par le GIE, en collaboration avec les exploitants, correspondant à environ un exercice par mois (11 exercices POI en 2021).

Présentation de Novapex-Sequens

Monsieur BARBISAN rappelle que Novapex est l'un des leaders de la fourniture de solvants auprès des grands acteurs de la synthèse pharmaceutique en Europe. Il présente les chiffres clefs de l'entreprise.

Concernant le bilan de l'année 2021, la société a également été très impactée par la crise sanitaire. Les inspections réalisées par la DREAL ainsi que les deux événements particuliers sont présentés (un accident avec arrêt de 30 jours pour un salarié d'une entreprise intervenante et le 07/02/2021, rejet de 16 kg de phénol dû à un défaut d'amorçage d'une pompe ayant entraîné une erreur de manipulation).

Présentation du projet Ariane :

Il s'agit de l'installation d'une deuxième unité de production d'IPA (alcool isopropylique), produit couramment utilisé dans l'industrie pharmaceutique, notamment pour les solutions hydroalcooliques, qui est déjà fabriqué à hauteur de 70kT/an et dont la demande est en hausse. Le dossier de porter à connaissance ICPE est en cours d'instruction. Cette installation qui n'augmenterait pas les risques pourrait démarrer au 1^{er} trimestre 2022. Elle serait intégrée au cœur de plateforme (cf. plan présenté en séance).

Par ailleurs, de nouvelles tours aéroréfrigérantes seront mise en place permettant de réduire la consommation d'eau de 10 % à termes.

Présentation du projet Réservoir

Il s'agit de construire un réservoir de stockage de 65 tonnes pour les expéditions lourds de distillation ainsi qu'un poste d'empotage. Le dossier est également en cours d'instruction.

Question des participants :

A la demande de Monsieur MONTAGNE, association « Vivre ici », il est précisé que les nouvelles tours réfrigérantes permettraient la réduction d'environ 10% de la consommation d'eau actuelle d'ici 2023.

Présentation d'Elkem

L'année 2021 fut décisive pour Elkem avec notamment quatre investissements majeurs :

- La finalisation du transfert des activités d'hydrolyse de méthylchlorosilanes du site de Saint-Fons vers celui de Roussillon (projet Victor) qui a démarré fin 2020 ;
- L'inauguration du nouveau centre de recherche et innovation mondial d'Elkem au printemps 2021 accueillant 150 chercheurs ;
- L'acquisition d'un troisième site de production à Salaise-sur-Sanne, conçu pour fabriquer des silicones organo-fonctionnels de spécialité (il ne s'agit pas d'un site SEVESO)
- L'annonce d'un investissement majeur pour le site de Roussillon projet Ronvarain 2.

Monsieur BOUTRY présente ce dernier projet prévu pour démarrer en octobre 2023.

Monsieur BOMBASARO développe en détail le projet RON 2022, les quatre sous projets, les prochaines étapes attendues jusqu'à la mise en service, ainsi que les bénéfices de ces nouvelles installations (cf. support de présentation joint).

Concernant les démarches administratives, la DREAL a été informée du projet « station de traitement des effluents », deux porters à connaissance pour le décanteur et pour le broyage en instruction auprès de la DREAL. Ces projets ont été classés non substantiels.

Sur le stockage des BDM la notice de synthèse de l'étude de dangers ainsi qu'un CERFA « demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale » ont été envoyés à la DREAL. Le dossier administratif « Stockage BDM » sera transmis fin janvier 2022 à la DREAL et en parallèle, des demandes de permis de construire / permis de démolir seront adressés à la mairie.

Le 3 novembre 2021, une mise à jour de l'étude de dangers du site a été remise à la DREAL. Il s'agissait de regrouper cinq études de dangers en une seule. Cette refonte majeure est en cours d'instruction (une inspection est prévue le lendemain de la CSS sur ce sujet).

A l'issue de cette étude de dangers est apparu la nécessité de mettre en place de nouvelles mesures de maîtrise des risques ciblées, pour la protection des salariés, des riverains et des installations.

Présentation de BASF – CERDIA

Monsieur POULET rappelle que l'activité nitrique a fermée, mais que Basf a souhaité poursuivre les autres activités. Il présente l'historique depuis l'annonce de la fermeture de Cerdia avec l'arrêt de l'exploitation de l'atelier Acetol. En avril 2021, l'atelier nitrique fermait également. Les ateliers Raney's considérée comme une activité stratégique, a été réinternalisée sur les ateliers Basf. Ainsi, l'activité sur plateforme de Roussillon a pu démarrer en octobre 2021 avec une équipe de 13 personnes sur 2 ateliers. Il précise la situation géographique du site (cf. support de présentation joint).

Questions des participants :

- A la demande de Monsieur MONTAGNE, il est précisé que grâce au transfert d'expérience, les 13 emplois viennent de Cerdia.
- Monsieur VALLAT ajoute que sur la partie Acetol fermée, la mise en sécurité du site est en cours (évacuation de substances dangereuses...) afin de préparer le site à une autre utilisation.
- A la demande de Monsieur PERROTIN, les représentants de Basf précisent qu'il a été décidé de maintenir l'activité au niveau du catalyseur à Roussillon compte tenu d'un besoin important et de la bonne qualité du produit. L'atelier ANK a été arrêtée pour des questions environnementales (traitement des rejets Nox – oxyde d'azote).

Actions conduites par l'inspection des installations classées depuis la dernière CSS

En préambule, Monsieur VALLAT rappelle les missions de l'inspection. Elle joue un rôle de « police » pour les industries à risques et polluantes :

- Instruire les demandes nouvelles ou les modifications d'installations existantes
- Proposer les arrêtés préfectoraux d'autorisations ou prescriptions complémentaires
- Réexamens périodiques des autorisations
- Contrôler les sites / gestion des plaintes et accidents
- Contribuer à la maîtrise de l'urbanisme autour des sites industriels (PPRT, Servitudes d'utilité publiques, porter à connaissance)
- Mettre en sécurité des anciens sites industriels

L'objectif est de concilier l'activité économique du territoire et la protection de l'environnement et des personnes.

L'unité départementale de l'Isère compte 6 inspecteurs pour gérer 56 industriels dont 34 sont Seveso seuil haut.

Les actions conduites par l'inspection en 2021 :

Les instructions sur le périmètre de la CSS:

- Renforcements des prescriptions : une dizaine de dossiers
- Projets, modifications installations, instruction des équipes technico économiques (défense incendie, réduction d'émissions)
- Études de dangers avec obligation de révision tous les 5 ans : 8 notices de réexamen et 2 révisions complètes
- Acceptabilité du risque et absence d'impact sur la maîtrise de l'urbanisation
- Réexamen d'autorisation sur trois établissements avec l'obligation d'atteindre les niveaux d'émissions dans l'eau et dans l'air associés aux meilleurs techniques disponibles.
- Mise en sécurité et dépollution liées à l'arrêt de Cerdia

Les contrôles sur site sur des thématiques récurrentes :

- Surveillance des rejets dans l'eau et l'air
- Mise en place, efficacité, maintenance et test des mesures de maîtrise des risques
- Conformité des installations aux dossiers déposés

Des contrôles sur site sur des thématiques spécifiques en fonction de l'actualité sont également réalisés. Par exemple, suite aux accidents de Beyrouth et Lubrizol, des contrôles sont réalisés sur les plans d'opération interne (POI) en dehors des heures ouvrées, sur l'action 100 mètres autour des sites Seveso seuil haut (pour éviter l'effet domino sur des sites site Seveso – REX Normandie Logistique) ...

En 2021, 38 inspections ont eu lieu sur le périmètre de la CSS, dont 1 inopiné et 11 contrôles inopinés sur les rejets atmosphériques, aqueux et légionelles .

5 arrêtés préfectoraux de mise en demeure ont été pris (retard de mise en place de mesures de maîtrise des risques...).

Les orientations en 2022

La priorité est l'instruction des projets stratégiques présentés en séance, la vérification de la compatibilité avec l'environnement et le voisinage. Le 2ème objectif est de maintenir le volume d'inspections (une quarantaine sur le périmètre de la CSS) sur les thématiques récurrentes et spécifiques :

- Post Lubrizol – vérifier les potentiels de danger qui pourraient conduire à des effets domino pour les sites situés dans la bande de 100 mètres d'un site Seveso seuil haut
- Sous-traitance dans les installations Seveso (déclinée localement sur le management de la sécurité lors des opérations de maintenance)
- Surveillance en continu des rejets des grandes installations de combustion (plan de protection de l'atmosphère de Lyon)
- Foudre / Electricité / Stocks
- Tester les POI aux heures non ouvrées
- Défense incendie et moyens de rétention des eaux d'extinction sur les sites à autorisation hors Seveso seuil haut.

Les orientations à moyen terme :

Elles sont en lien avec Lubrizol.

Axe 1 : améliorer la prévention des risques industriels

- Renforcement des contrôles bordant les sites SEVESO (Action 100 m – effet domino) ;
- Renforcement de la prévention des incendies dans les stockages de liquides inflammables et les entrepôts de matières combustibles.

Axe 2 : anticiper et améliorer la gestion d'un accident

- Mise à disposition rapide de la quantité, la nature et la localisation des substances stockées ;
- Liste des produits toxiques et odorants susceptibles d'être émis, ainsi que les produits de décompositions.

Axe 3 : améliorer le suivi et les conséquences sanitaires et environnementales

Le contenu des POI devra inclure l'organisation permettant :

- la disponibilité d'équipements pour mener les premiers prélèvements environnementaux en cas d'incident ;
- les opérations de nettoyage et de remise en état après un accident majeur.

Axe 4 : renforcer les contrôles et se doter de moyens adéquates

- Augmentation du nombre d'inspection d'ici 2022 +50 % par rapport à 2018 ;
- Création d'un bureau d'enquête accident (retour d'expérience après un incident).

Questions des participants :

- Monsieur PERROTIN souhaite savoir comment les sous-traitants seront contrôlés. Monsieur VALLAT répond que les sous-traitants intervenant sur les installations à risque, le font sous la responsabilité de l'exploitant. La réglementation prévoit l'obligation de mise en place d'un système qualité encadrant ce type d'opération. La manière dont sont organisées les opérations de maintenance, pendant et après l'intervention des sous-traitants sera examinée en inspection. Il s'agit de l'une des orientations de l'inspection pour 2022.
- A la demande de Monsieur MONTAGNE, il est précisé que la dépollution du site de Cerdia incombe à l'exploitant.
- Monsieur VIAL demande si le renforcement des contrôles est réalisé à moyens humains équivalents. Monsieur VALLAT précise qu'au périmètre du département, un poste supplémentaire a été créé (renfort post Lubrizol).
- Madame SARRAZIN demande quel est le niveau de suivi environnemental pour les entreprises qui ne sont pas Seveso seuil haut mais qui comportent néanmoins des risques (incendies, pollution de l'air...). Qu'est-il prévu suite à un incident ? Monsieur VALLAT apporte des précisions sur l'évolution réglementaire qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2023 et qui évolue avec les retours d'expériences. Il précise qu'il existe des plans pluriannuels de contrôle en fonction des enjeux des établissements, de leur classement administratif (tous les 3 ans, 7 ans). Quand un incident est déclaré, une inspection réactive est toujours réalisée.
- Madame MENGUY insiste sur l'importance de diffuser de l'information aux communes qui sont elles-mêmes questionnées par les habitants.
- Madame MENGUY demande si une révision du PPRT est envisagée si les aléas sont moindres. Elle rappelle qu'il ne faut pas opposer deux types de développement économique : artisanat et industrie. Monsieur VALLAT indique qu'en effet, une modification simplifiée du PPRT avait été prescrite en 2017 afin de prévoir la réduction des risques sur certains établissements. Entre 2017 et aujourd'hui, des études de dangers ont été instruites permettant de lancer cette révision en 2022. Les élus seront naturellement consultés. Même s'il s'agit d'une modification simplifiée, la procédure est lourde et s'étalera sur environ une année.

Par ailleurs, il est précisé que le POI est un document réalisé par les exploitants permettant de recenser pour chaque scénario d'accident les méthodes d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires à mettre en œuvre en fonction de l'évolution de la situation. En cas d'accident pouvant avoir des conséquences hors site, le PPI (plan particuliers d'intervention) sera activé par la préfecture et les collectivités et la population seront informées de l'évolution de la situation et de l'attitude à adopter en fonction de l'évolution des événements. Les représentants des collectivités participeront au COD (centre opérationnel départemental présidé par le préfet)

- Monsieur CRESPI présente l'association Résilience qu'il préside. Il rappelle que cette association représente les riverains et les établissements recevant du public. L'association vise à préserver l'activité économique en toute sécurité pour les salariés des activités commerciales et leurs clients. Il reconnaît que la situation évolue positivement.
- Le Maire de Salaise-sur-Sanne félicite le travail réalisé par Résilience, qui est un bon interlocuteur pour améliorer la cohabitation entre ces diverses activités (industrielles, commerciales...).
- Monsieur PEROTTIN confirme que la protection des riverains est essentielle, mais qu'il ne faut pas oublier également les chefs d'entreprises situés dans des zones contraintes par des PPRT qui sont tenus de mettre en sécurité leurs salariés et les clients qu'ils reçoivent. Il précise qu'une formation gratuite proposée par l'IRMA est adressée aux acteurs économiques en mairie de Salaise-sur-Sanne le 8 janvier 2022. Elle est consacrée à la réglementation et aux moyens dont les entreprises peuvent disposer pour y répondre.
- Monsieur le Sous-Préfet précise qu'il s'agit d'un apprentissage constant, la réglementation évolue en permanence en fonction des événements (cf. adaptations post Lubrizol, post Beyrouth...). La communauté industrielle se nourrit de ces expériences et répond à l'exigence de professionnalisme croissante. Les CSS permettent ce travail d'échanges et de communication régulier.
- Suite à une interrogation du Maire de Péage de Roussillon concernant la reprise du site de Cervia, Monsieur VALLAT indique que la réglementation ICPE prévoit quelle va être la fonction future du terrain et la mairie donnera son accord pour que ce site reste à vocation industrielle. Deux industriels ICPE soumis à autorisation ont approché la DREAL pour connaître notamment les procédures administratives. La démarche ensuite consiste à ce que le nouvel exploitant définisse son projet, fasse une étude d'impact, une étude de dangers. Ces éléments seront étudiés par la DREAL, les services de l'état, les mairies seront consultées, une enquête publique sera réalisée et en fonction des résultats cela aboutira à une autorisation (ou non). A ce jour, on ne sait pas s'il s'agira d'un site Seveso.
- Monsieur AZZOPARDI demande si le futur exploitant pourra aussi avoir un impact à l'extérieur de la plateforme. Monsieur VALLAT confirme qu'il pourra avoir des effets hors site, c'est à la DREAL de juger si les effets hors site sont acceptables ou non. Monsieur MAUVAIS rappelle que les services instructeurs étudient également le cumul des périmètres de dangers. L'analyse ne se borne pas à l'activité seule de l'exploitant.

Le Maire de Salaise-sur-Sanne remercie publiquement la société Sequens qui au début de la crise sanitaire s'est montrée solidaire en mettant à disposition du gel hydroalcoolique. Il félicite le travail collectif de la plateforme (y compris avec l'aide du lycée professionnel).

En l'absence de nouvelle question, Monsieur le Sous-Préfet remercie les participants et rappelle l'importance de ces rencontres pour trouver des solutions concertées, garanties que les projets et les activités industrielles sont en cohérence avec la vie du territoire.